

**MERCREDI 14 MAI 2014 : LE CESE A VOTE SON AVIS :
« L'ADAPTATION DE LA FRANCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE MONDIAL »**

Les changements climatiques liés aux activités humaines sont d'ores et déjà perceptibles. Ils auront des conséquences de plus en plus néfastes et cela exige de préparer la France aux risques accrus liés à ce défi majeur. L'adaptation nécessaire de notre pays doit se combiner à la diminution urgente des émissions de gaz à effet de serre, vitale elle aussi pour empêcher le pire des changements climatiques.

L'avis du CESE sur « L'adaptation de la France au changement climatique mondial » s'inscrit dans le contexte du rapport 2014 du GIEC. Il cible les mesures d'adaptation relatives au vivant, en particulier l'eau, la biodiversité, les écosystèmes terrestres et marins, l'agriculture, la pêche, les forêts, la santé, en métropole et en outre-mer.

Le CESE part du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), préparé et animé par l'ONERC. Ce plan a toutefois fait l'objet d'un degré de mobilisation très inégal selon les secteurs. Le constat fait, le CESE insiste sur les échanges et apprentissage nécessaires à l'échelle de régions ou de grandes régions. L'avis propose ensuite des pistes pour accélérer l'organisation de la société et des territoires face à de profonds bouleversements, en préservant l'intérêt général et en donnant la priorité à la prévention des risques.

Il a été présenté à la presse le 14 mai, en présence d'Anne-Marie Ducroux, présidente de la section de l'environnement, ainsi que de MM. Jean Jouzel et Antoine Bonduelle, rapporteurs l'avis. Il a ensuite été voté en Assemblée Plénière du Conseil économique, social et environnemental avec : 163 votants, 161 pour et 2 abstentions.

- **Les principaux impacts et risques climatiques à l'échelle des continents**

Sécheresses, inondations, maladies, migrations, pénuries alimentaires, risques de conflit... le récent rapport du GIEC énumère les impacts déjà observables du changement climatique.-Les impacts décrits par les scientifiques seront inacceptables pour nos sociétés et pour les générations futures. Ils nous imposent une mobilisation renouvelée, pour organiser l'adaptation et pour prévenir les scénarios du pire.

L'avis souligne qu'**une gouvernance solide est un prérequis à la lutte contre les conséquences de ces changements**. L'avis rappelle les **impacts majeurs attendus dès les prochaines décennies**, notamment pour :

- les **milieux naturels**, avec des bouleversements majeurs au sein de la biodiversité déjà érodée et la dégradation des systèmes terrestres et marins essentiels comme les coraux ou les mangroves,
- les **agricultures**, avec la multiplication des mauvaises années affectant le système alimentaire mondial,
- les **régions arctiques**, avec le bouleversement des milieux naturels dû au réchauffement de la région pôle nord.

En Europe, les impacts attendus dans les prochaines décennies seront mesurables mais modestes encore, comparés à ceux du reste du monde, souligne l'avis. Les conséquences les plus sérieuses pourraient être dues aux impacts extérieurs, par exemple sur le prix des céréales ou sur les conflits et les migrations entre continents liées à l'appauvrissement de régions sèches déjà marginales.

- **Le contexte français : un plan national d'adaptation et d'autres actions en cours**

En 2011 la France a adopté le PNACC avec le développement de scénarios climatiques. Le Plan s'est donné trois priorités : approfondir les connaissances, définir les méthodologies de prise en compte de l'adaptation, renforcer les dispositifs d'observation et d'alerte. Le CESE se félicite de ces avancées, mais **note que le contenu des actions du Plan est d'une grande hétérogénéité** et que la cohérence d'ensemble de la gouvernance et l'articulation des différents niveaux restent pour partie à construire.

Tout comme le reste de la planète, **la France devra fournir un effort considérable et urgent pour limiter la hausse des températures, en réduisant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre**. C'est ce qu'on appelle l'« atténuation ». L'adaptation, elle, part du fait que quels que soient les efforts menés, il faudra en tout état de cause faire face à une nouvelle donne climatique. « **Ces deux volets de la lutte contre les changements climatiques doivent aller de pair à tous les niveaux de décision** », explique Antoine Bonduelle, co-rapporteur du texte. L'avis avance ainsi **trois grandes orientations** afin de créer l'adhésion et la cohésion des Français et de tous les acteurs de la société autour du volet adaptation de la politique nationale.

- **Créer une vision partagée de l'action climatique en régions**

Pour impliquer concrètement les régions, l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs sur l'adaptation, **une vulgarisation et un accès aux données et aux études sont un préalable...** Chaque acteur doit en effet pouvoir contribuer à élaborer ses réponses et mesures d'adaptation informées face à des changements certains, mais aux contours et à l'ampleur encore imprécis. L'avis précise que **la mise en place de services concrets et ciblés par secteurs ou par région sera une condition clé de cette mobilisation**. Cela passe par la **généralisation d'observatoires dans les grandes régions**, qui devront associer les réseaux de citoyens et de professionnels. Les équipes scientifiques devraient également être invitées à **élaborer des indicateurs régionaux**. L'éducation aux risques doit également être partie intégrante de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

- **Intégrer l'adaptation climatique dans l'action publique sur la base de règles communes**

Pour la planification et la mise en œuvre des politiques d'adaptation, l'avis du CESE s'inscrit résolument dans le cadre de schémas réglementaires État-Région d'une part, et de plans climats locaux opérationnels centrés sur les intercommunalités de taille pertinente d'autre part. Cela implique **d'élaborer des projections de référence pour les politiques publiques, de clarifier et de renforcer la planification de l'adaptation** et, enfin, de **guider les choix des services d'urgence et de sécurité civile en vue d'une adaptation au climat futur**. Le dispositif préconisé par l'avis doit être cohérent, ambitieux et mailler tout le territoire. En particulier, **la prévention future des risques doit faire l'objet d'un niveau supérieur d'opposabilité**. Quant à la Sécurité civile, le Conseil recommande **d'intégrer les connaissances disponibles sur les climats futurs et leurs impacts** dans les documents de prévention et de gestion des risques, via notamment une remise à jour des plans d'urbanisme locaux.

- **Développer la connaissance fondamentale et appliquée**

Pour le CESE, l'amélioration des connaissances est nécessaire à une évaluation rigoureuse des implications que les changements en cours auront sur les activités économiques et secteurs professionnels. « *A ce titre, il est essentiel de soutenir activement la communauté scientifique notamment pour élaborer des projections*

climatiques régionalisées, et modéliser les impacts sur les territoires, les secteurs professionnels et les milieux naturels », précise Jean Jouzel, vice-président du GIEC et co-rapporteur du texte.

L'enjeu de l'adaptation suppose à la fois un développement des connaissances sur les impacts attendus, et d'autre part sur les changements nécessaires pour limiter les vulnérabilités. Cela passe notamment par :

- le développement de services climatiques pour les acteurs, leur permettant d'apprécier les impacts et la vulnérabilité des activités économiques, de l'environnement, de la santé et de la société aux changements climatiques.
- une attention particulière portée **sur les phénomènes extrêmes et les risques liés aux hypothèses les plus pessimistes.**
- la **poursuite des recherches interdisciplinaires fondamentales et appliquées**, tant sur le plan de la modélisation intégrée climat-impacts que sur les questions socioéconomiques et culturelles.

L'avis souligne enfin qu'il faudra **renforcer la recherche agronomique et l'innovation agricole**, afin de favoriser le développement d'une agriculture mieux adaptée et résiliente :

- **en anticipant les évolutions des maladies et des ravageurs,**
- **en réaffirmant le caractère fondamental de l'objectif de sécurité alimentaire.**

« Il convient de s'approprier l'idée d'un futur très sensiblement différent de notre présent et d'intégrer ce paramètre dans toutes les études sur les secteurs de production, les conditions d'exercice des métiers, les pratiques professionnelles et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à tous les niveaux » concluent les rapporteurs l'avis.

Cet avis consacré à l'adaptation constitue une première étape de la mobilisation du CESE, qui se poursuivra cette année puis en 2015, pour la politique climatique de la France.

Contacts presse :

Victor BOURY

01.80.50.53.14 / 06.61.34.22.22

victor.boury@clai2.com

Emilie HUMANN

01.44.69.54.05 / 07.77.26.24.60

emilie.humann@clai2.com